

Le Trafic d'Armes légères et de petit Calibre,
Conférence Coorganisée par l'AWEPA et le PNUD
Kigali (Rwanda)
- 18 et 19 avril 2005 -

COOPERATION ET INTEGRATION FACTEURS DE PAIX DE SECURITE ET DE DEVELOPPEMENT
POUR LE BURUNDI LE CONGO ET LE RWANDA

Exposé de M. François-Xavier de Donnea
Ministre d'Etat belge

INTRODUCTION

Permettez-moi de remercier le Rwanda pour son hospitalité et la bonne organisation de cette conférence en particulier en les personnes de leurs Excellences le Président du Sénat, Monsieur BIRUTA et le Président de la Chambre Monsieur MUKAZEMFURA.

Je félicite l'AWEPA et le PNUD pour le travail accompli depuis 2003, dans la Région des Grands Lacs, dans un domaine particulièrement crucial pour leur sécurité et celle d'autres régions d'Afrique : le contrôle du trafic illégal des armes légères et de petit calibre.

Vous connaissez mieux que moi les ravages occasionnés directement et indirectement par ce trafic et notamment au Congo où il serait responsable de 25 à 30.000 morts par mois, soit l'équivalent d'un Tsunami tous les dix mois environ !

Je me réjouis particulièrement de l'implication des parlementaires dans la recherche de solutions à ce problème. En la matière, le dialogue et la coopération interparlementaires sont aussi importants que les contacts et les travaux intergouvernementaux. Ce sont les parlementaires qui votent les lois et les règlements servant de base à l'action contre les trafics d'armes. Mais ils constituent également un précieux relais vers l'opinion publique qui doit comprendre et accepter les mesures prises. Enfin, les parlementaires peuvent et doivent être un groupe de pression qui fasse « bouger » les gouvernements ...

Dans le domaine de la lutte contre le trafic illicite des armements, des lois, des règlements et des codes de conduite doivent être non seulement arrêtés au niveau national, mais des mesures harmonisées doivent aussi être prises au niveau régional (Pays des Grands Lacs, Union africaine, Union européenne) ainsi qu'au niveau global (ONU).

Les travaux de cette conférence se situent heureusement dans le prolongement et dans le cadre des travaux de l'Union africaine qui a abordé cette problématique dès 1998 et de l'ONU dont la conférence de juillet 2001 sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre a élaboré le premier cadre général de la lutte à l'échelle mondiale contre ce trafic illicite.

Cette conférence se situe également fort utilement dans le cadre, le prolongement et la philosophie de la Déclaration de Dar-Es-Salaam du 20/11/2004 sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la Région des Grands Lacs, de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs ainsi que du protocole de Nairobi de mars 2000.

Cette conférence constituera aussi une contribution importante aux réunions prévues sur la question par l'ONU en juillet 2005 et juin 2006, ainsi qu'à l'Assemblée Générale de l'Union Interparlementaire qui traitera de la question à Nairobi en mai 2006.

Tous ces travaux doivent en effet s'emboîter comme un jeu de poupées russes et contribuer à la solution du problème par étapes successives.

Dans la Région des Grands Lacs, tout comme d'autres régions du continent (Corne de l'Afrique, Afrique de l'Ouest) l'éradication du trafic illicite d'armes légères et de petit calibre constitue une étape fondamentale dans le rétablissement de la paix et de la sécurité, condition essentielle du développement durable, qui doit à son tour éviter les rechutes chroniques dans la violence et l'insécurité. Paix et développement sont indissociablement liés et se confortent l'une l'autre.

Ensemble ils permettent de consolider la démocratie qui est également une condition du développement et de la paix civile durables.

PAIX, DEVELOPPEMENT ET COOPERATION REGIONALE : LA CEPGL ET DAR-ES-SALAAM

Paix et développement durable requièrent toutefois dans la Région des Grands Lacs, comme nous en avons fait l'expérience en Europe occidentale, des politiques communes et des outils de coopération régionale dans divers secteurs, qui doivent permettre de construire progressivement une intégration régionale.

C'est ce que préconise d'ailleurs la déclaration de Dar-Es-Salaam du 20/11/2004.

Les 11 Chefs d'Etat signataires s'y engagent à :

- renforcer la coopération bilatérale et régionale en matière de paix et de sécurité
- renforcer la coopération en matière de développement économique et d'intégration régionale.

Par exemple, concrètement, les Chefs d'Etats s'engagent à :

- harmoniser des instruments de coopération économique et mettre en œuvre des politiques régionales en vue de la libre circulation des personnes des biens et des services (point 38) ;
- reconstruire au niveau de la région des secteurs de production et des infrastructures (point 39)
- créer ou renforcer au niveau de la région des cadres juridiques, administratifs et institutionnels et développer des capacités en vue de l'intégration régionale (point 40)
- promouvoir la coopération régionale en matière de commerce, d'énergie de transport, de tourisme, de télécommunication et d'environnement (point 45).

Toutes ces options et objectifs de Dar-Es-Salaam ressemblent furieusement et à s'y méprendre à ceux qui ont présidé, voici quelque trente ans, à la création de la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL). Celle-ci fut créée le 20/09/1976 comme mécanisme de coopération entre le Burundi, le Rwanda et le Zaïre avec des objectifs économiques et sécuritaires.

Rappelons que si l'Europe occidentale n'a plus connu de guerre interne depuis 1945, c'est essentiellement grâce au processus d'intégration économique européenne initié par des visionnaires comme Robert Schuman et Jean Monnet. Elle commença par une Communauté économique du Charbon et de l'Acier (CECA) en 1951 réunissant 6 pays. Cette intégration a aujourd'hui atteint le stade de l'Union européenne comptant 25 pays ayant compris que le meilleur garant de la paix durable était l'intégration économique des anciens belligérants.

La CEPGL voulait :

- assurer la sécurité des états membres et de leurs populations ;
- promouvoir les échanges commerciaux en assurant la libre circulation des personnes et des biens entre les trois pays ;
- promouvoir le développement socio-économique à travers l'intégration économique régionale ;
- donner une priorité au développement des infrastructures et de la coopération transfrontalières ;
- coopérer dans tous les domaines et plus spécifiquement en matière douanière, sanitaire, judiciaire, énergétique, de transport, de télécommunication et de tourisme.

Six entreprises communes furent créées :

- BEDGL (banque)
- SINELAC (électricité)
- EGL (énergie)
- IRAZ (recherche agricole et zootechnique)
- COPIC (comité permanent interentreprises)
- Centre de recherche pour le développement des ressources minières en Afrique Centrale.

Les principes de base de la CEPGL étaient proches de ceux du Benelux et des Communautés européennes de l'époque : libre circulation, droit d'établissement, pas de droits de douane entre les états membres, politique douanière commune, incitation au développement d'infrastructures communes, rapprochement et harmonisation des politiques économiques, sociales et agricoles, statistiques communes, office commun de commercialisation de certains produits.

L'ambition était donc immense. Il ne s'agissait ni plus ni moins que de déboucher sur une véritable Union économique et pas seulement sur un marché commun et une union douanière !

LA CEPGL : BILAN ET PERSPECTIVES

Quels furent les résultats de la CEPGL ?

Elle fonctionna cahin-caha pendant deux décennies environ. Puis tomba pratiquement totalement en léthargie.

Quelles furent les causes de ce dysfonctionnement ?

Dans les années '80, la volonté politique s'effiloche. Certains états ne payèrent pas ou irrégulièrement leur contribution. La Communauté internationale ralentit son soutien en raison de tensions avec certains dirigeants de la région, mais aussi de la fin de la guerre froide qui détournait leur attention de l'Afrique vers l'Europe de l'Est. Mais les coups fatals furent donnés par les graves événements de 1993 et 94 au Burundi et au Rwanda et par les troubles subséquents au Zaïre, devenu ensuite la RDC.

Toutefois, l'INELAC continua envers et contre tout à produire de l'électricité pour les trois pays au départ du barrage de la RUZIZI et l'IRAZ poursuivit quelques projets de recherche au cours de la période troublée.

Bref, l'existence de la CEPGL fut en partie virtuelle et en tout cas très chaotique dans les années '90 vu les troubles et les guerres civiles dans la région et la faiblesse des Etats concernés.

Cependant, sa création procédait d'une approche visionnaire du développement et de la sécurité des trois pays concernés. Cette vision garde toute son actualité et mérite donc d'être relancée.

C'est pourquoi à l'initiative de la Belgique, une rencontre eut lieu à cet effet à Bruxelles le 11/7/2004 entre les Ministres des Affaires étrangères du Burundi, du Congo et du Rwanda à laquelle assistèrent le Ministre belge

Monsieur MICHEL, le Président en exercice hollandais du Conseil européen, Monsieur SOLANA et Monsieur FALL, représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour la Conférence des Grands Lacs. Les participants décident de créer une Commission d'Evaluation et de Relance et une Commission du Suivi (comprenant les représentants du Burundi, du Congo, du Rwanda, de l'ONU, de l'Union africaine, de l'Union européenne, de la Belgique et du pays président l'Union européenne).

La première Commission devait se réunir en septembre à Bujumbura et la seconde en octobre 2004. Mais les événements de Gatumba le 13/8/2004 et ceux de novembre – décembre dans l'Est de la RDC entravèrent la mise en place du processus de relance.

Toutefois, il avait aussi été décidé le 11/7/2004 à Bruxelles de confier à des experts une mission d'évaluation de la relance de la BDEGL et de l'IRAZ. En ce qui concerne cette dernière, les experts ont déposé une proposition de relance. Les travaux d'experts se poursuivent pour la BDEGL mais ont bien progressé.

Aujourd'hui, le moment n'est-il pas venu de relancer la relance ? Je pense que oui !

En effet,

- la Déclaration de Dar-Es-Salaam contient des engagements qui ressemblent à s'y méprendre aux objectifs et principes d'action de la CEPGL ;
- les résolutions et les projets de la Conférence de l'ONU et de l'UA sur la Région des Grands Lacs vont dans le même sens ;
- les actions plus énergiques de la MONUC et l'accord négocié par Sant'Egidio avec le FDLR laissent entrevoir des perspectives de désarmement et de participation encourageantes dans l'Est de la RDC ;
- la Communauté Internationale est prête à soutenir les efforts de la relance ;
- la Rwanda et le Burundi sont demandeurs ;
- la coopération et l'intégration économique régionales sont essentiels pour lutter contre la pauvreté cause profonde des conflits locaux.

QUELS SONT LES OBSTACLES A LA RELANCE DE LA CEPGL ?

- Le climat d'insécurité qui continue à régner dans la Région et notamment dans tout l'Est de la RDC ;
- La mauvaise information et l'impréparation psychologique d'une partie de la population congolaise, peut-être surtout à Kinshasa. Mais les milieux économiques congolais, surtout à l'Est de la RDC, sont plutôt favorables ;
- La non application des règles de définition des droits de propriété et de gestion des ressources naturelles en RDC ;
- Le contentieux économique entre les pays de la région ;

Mais, la relance progressive et programmatique de la CEPGL permettrait de remédier de manière concertée à cette problématique et de rétablir une cohabitation frontalière qui ne posait aucun problème dans les années '70 et '80.

En effet,

- des mécanismes et outils de contrôle en commun des frontières contribueraient grandement à accroître la sécurité dans la Région ;
- une harmonisation et une application concertée des codes miniers et forestiers endigueraient le « pillage » des ressources naturelles en RDC ;
- tant les villes de l'Est du Congo que le Burundi et le Rwanda bénéficieraient du désenclavement de l'Est de la RDC et de la légalisation de l'ensemble des flux commerciaux.

LES CONDITIONS DU SUCCES

- Pour réussir, la relance de la CEPGL doit être pragmatique et y aller pas à pas. Il faut commencer par des objectifs concrets tels que la relance de l'IRAZ, de la BEDGL, le contrôle commun des frontières, la rénovation d'infrastructures communes, la production d'électricité, l'exploitation du fer, du tourisme...
- Il faut commencer par œuvrer à des projets ne faisant pas l'objet de controverses et rétablir progressivement la confiance ;
- Les parlementaires des trois pays ont un rôle éminent à jouer pour :
 - 1) généraliser la volonté politique de la relance de la CEPGL
 - 2) prendre les mesures législatives nécessaires pour enlever les appréhensions légitimes de certains : par exemple en ce qui concerne les droits de propriété et d'exploitation miniers et forestiers
 - 3) pour mener une action psychologique et d'information à l'égard de la population
- Il faut intéresser les pays voisins tels que l'Ouganda, le Kenya et la Tanzanie à la relance de la CEPGL qui n'est pas du tout incompatible avec la participation du Burundi et du Rwanda à l'East African Community (EAC) ;
- Il faut poursuivre le processus de relance amorcé à Bruxelles le 11/7/2004 et réunir dès que possible la Commission d'Evaluation et de Relance et celle du suivi ;
- Il faut organiser un dialogue interparlementaire régulier sur la question en marge des initiatives gouvernementales qui restent essentielles et déterminantes pour le succès de l'opération de relance.